

BORDEREAU DE COTISATION 2023

VOTRE CONTACT : Anne BOULARD

Tél. direct : 06 27 92 06 42
e-mail : anne.boulard@upe13.com

1 - Votre cotisation pré-calculée

Adhérent : ##idpm##

PARTIE FIXE selon votre effectif		PARTIE VARIABLE Selon le montant des salaires plafonnés de l'année		=	VOTRE COTISATION HT										
Votre effectif <table border="1"> <tr> <td>de 0 à 4 : 470 €</td> <td>100 à 199 : 2150 €</td> </tr> <tr> <td>5 à 14 : 550 €</td> <td>200 à 499 : 2850 €</td> </tr> <tr> <td>15 à 24 : 660 €</td> <td>500 à 999 : 3600 €</td> </tr> <tr> <td>25 à 49 : 1050 €</td> <td>+ de 1000 : 4400 €</td> </tr> <tr> <td>50 à 99 : 1400 €</td> <td></td> </tr> </table>		de 0 à 4 : 470 €	100 à 199 : 2150 €			5 à 14 : 550 €	200 à 499 : 2850 €	15 à 24 : 660 €	500 à 999 : 3600 €	25 à 49 : 1050 €	+ de 1000 : 4400 €	50 à 99 : 1400 €		Montant salariés plafonnés 2022 x 0.75/1000	
de 0 à 4 : 470 €	100 à 199 : 2150 €														
5 à 14 : 550 €	200 à 499 : 2850 €														
15 à 24 : 660 €	500 à 999 : 3600 €														
25 à 49 : 1050 €	+ de 1000 : 4400 €														
50 à 99 : 1400 €															
<input type="text"/> €		<input type="text"/> €			<input type="text"/> €										

MONTANT HT DE VOTRE COTISATION =	<input type="text"/>	€
TVA 20% =	<input type="text"/>	€
MONTANT TTC DE VOTRE COTISATION =	<input type="text"/>	€
+ Abonnement(s) annuel(s) au journal Business (32,55 €) =	<input type="text"/>	€
MONTANT TOTAL DE VOTRE RÈGLEMENT (avec option Business) =	<input type="text"/>	

2 - Modalités de paiement

par prélèvement automatique

(sans frais) pour une solution de mensualisation

Merci de prendre connaissance des modalités au verso et d'envoyer une copie de ce bordereau à cotisations2023@upe13.com

par Chèque

à l'ordre de l'Upe 13

n°

Banque

Joindre votre chèque avec copie de ce bordereau

par Virement

sur le compte SMC Marseille

IBAN : FR76 3007 7049 8810 5561 0020 142
BIC : SMCTFR2A

à la date du
préciser votre numéro d'adhérent dans la référence du virement

Envoyer copie de ce bordereau par email à cotisations2023@upe13.com ou par courrier

Adhérent N° :

Date et Signature :

Rappel des Statuts et du Règlement intérieur

Statuts

Article 10 : Tout adhérent qui voudra cesser de faire partie de l'Association devra faire connaître son intention par lettre six mois avant le 31 décembre de l'année en cours.

Article 45 : Quelle que soit la date initiale d'adhésion, l'adhésion est annuelle, elle débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. Elle doit être payée dans les 2 mois suivant l'appel de cotisation.

Règlement intérieur

Article 1.1 : Ne sont considérés comme adhérents et ne peuvent participer aux activités de l'UPE 13 que les personnes physiques ou morales à jour de leur cotisation.

Le règlement général sur la protection des données – RGPD

Les informations recueillies sur le présent formulaire sont nécessaires pour votre adhésion à l'UPE13. Elles seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique destiné à la gestion de nos adhérents, ce qui représente un intérêt légitime. Les finalités sont :

- La gestion administrative des adhérents
- La création d'un annuaire (2 versions, papier et digital)
- La communication à l'adresse du public d'informations économiques, juridiques ou sociales, d'actualités de la vie associative, et ce, quels que soient le support, le mode et le canal de diffusion
- La gestion des demandes diverses
- L'organisation et la gestion des invitations aux divers événements portés par l'UPE13
- La communication d'offres commerciales relatives aux services proposés par l'UPE13

L'accès à l'intégralité des données est strictement limité aux élus et aux collaborateurs de l'UPE13, au contraire des informations contenues dans l'annuaire qui sont également accessibles aux autres adhérents

Par ailleurs, nous pourrions les communiquer :

- à Businews pour la transmission du magazine
- à Digitevents pour la gestion des invitations aux événements organisés par l'UPE13

Nous nous engageons à ne vendre, ni ne louer ou céder, ni ne donner à un tiers accès à vos données sans votre consentement préalable.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen. Vous pouvez exercer ces droits auprès de l'UPE 13 à l'adresse cotisations2023@upe13.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

En adhérant ou en renouvelant votre adhésion, vous déclarez avoir pris connaissance des informations concernant l'usage de vos données personnelles et de vos droits et vous en acceptez les termes.

Possibilité de mensualisation sous conditions de mise en place d'un prélèvement automatique

Vous avez la possibilité d'opter pour un prélèvement automatique sans frais. Prélèvement le 15 du mois avec un dernier Prélèvement le 15 décembre de l'année de l'appel de cotisation concernée.

Pour cela, merci de nous renvoyer le bordereau de cotisation avant le 31 décembre 2022. Nous vous retournerons un prélèvement SEPA à nous adresser à l'adresse suivante : cotisations2023@upe13.com